

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 04 septembre 2019 à 18 heures 30

Date de convocation :

20 août 2019

Date d'affichage :

20 août 2019

ObjetConcession du Casino de
BARBAZAN

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,
Ms DELORT Thierry, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absents : BRUNA Roger
MAURETTE Bernard donne procuration à STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Le Conseil Municipal de Barbazan,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux contrats de concession,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-9, L.2121-29 et L.2333-54 à L.2333-57,
Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 14 mai 2007 modifié relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos,
Vu la délibération n°2019-11 en date du 28 mars 2019 approuvant le principe de délégation de service public sous forme d'une concession pour la gestion du Casino de Barbazan,
Vu le rapport d'analyse de la candidature et l'offre de la Société Vikings Casinos,
Vu l'analyse de la Commission de délégation de services publics réunie le 2 juillet 2019 et l'avis émis le 4 juillet 2019,
Vu le rapport de Madame le Maire présentant les motifs du choix de la Société Vikings Casinos comme délégataire et l'économie générale du contrat,
Vu le projet de contrat de concession du Casino de Barbazan et ses annexes.

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Société Vikings Casinos en qualité de délégataire pour l'exploitation du Casino de Barbazan à partir du 28 février 2020,
- d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes

tel qu'annexé à la présente,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat et ses annexes,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La séance est levée à 19 heures 10.

Délibération publiée et transmise à la Sous-Préfecture ce 5 septembre 2019.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 05 septembre 2019.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 05 septembre 2019

Le Maire

